ACM PRINTEMPS 2024

ORGANISATEUR: ESCAL en YVOIS

Directeur ACM : Jérémy Serrano **Adjoint :** Alexis Bentz

19 rue des écoles. CARIGNAN. 08110



Références au **projet social** du centre social

Le centre social, agrée par la Caisse d'allocations familiales des Ardennes poursuit des finalités et adopte des valeurs et des principes en commun avec la CAF des Ardennes :

Des finalités :

Chaque structure de l'Animation de la Vie Sociale, quel que soit son importance et son territoire d'implantation poursuit trois finalités de façon concomitante :

- l'inclusion sociale et la socialisation des personnes,
- le développement des liens sociaux et la cohésion sociale sur le territoire,
- la prise de responsabilité des usagers et le développement de la citoyenneté de proximité.

Des valeurs et des principes :

- Le respect de la dignité humaine
- La laïcité, la neutralité et la mixité
- La solidarité
- La participation et le partenariat

Le sens général de notre action veillera à porter une attention aux publics les plus fragiles, en veillant à la mixité de genre mais aussi sociale et en garantissant un esprit total de neutralité.

Cette action est au service d'un territoire, avec comme dessein l'utilité sociale et la transformation sociale pour et avec les habitants.

Références du projet éducatif du centre social,

Le centre social ESCAL EN YVOIS

Situé en milieu rural, au sud-est du département des Ardennes, limitrophe de la Belgique et de la Meuse, l'Espace Social et Culturel d'Animation et de Loisirs en YVOIS (ESCAL EN YVOIS) est une association de loi 1901, créée le 18 mai 2005 par un collectif d'habitants en vue de la création d'un centre social, sous l'impulsion de la Commune.

Le centre social ESCAL EN YVOIS entend être un foyer d'initiatives locales, porté par un collectif d'habitants, appuyé par des professionnels, capable de mettre en œuvre un projet de développement social pour répondre à des besoins identifiés du territoire avec les partenaires et acteurs locaux.

Le centre social s'inscrit dans la dynamique locale de partenariat pour mettre en œuvre le projet social.

Par l'action collective, les loisirs, les activités sportives, l'ouverture culturelle et les échanges intergénérationnels, le centre social favorise la solidarité, la mixité sociale, la citoyenneté et la démocratie participative.

Valeurs du centre social

Le centre social, adhérent de la Fédération des centres sociaux, partage et souhaite promouvoir les valeurs fondatrices des centres sociaux :

Dignité humaine, solidarité et démocratie participative.

Les notions de Respect, de Citoyenneté et de Démocratie participative seront les valeurs essentielles contribuant au développement social de chaque individu au sein de la vie collective du groupe.

Orientations éducatives

Les activités socio-éducatives, culturelles et de loisirs ne sont pas une fin en soi, mais un support éducatif pour favoriser l'épanouissement, permettre la socialisation et d'accéder à l'autonomie.

Le centre social lutte contre les inégalités en permettant au plus grand nombre d'accéder au travers des loisirs et des activités extrascolaires, à la culture, au savoir et à la connaissance.

La gestion de la structure d'accueil de Carignan et de la restauration scolaire en primaire contribue à l'éducation des enfants et des jeunes en mettant à profit les temps libres pour l'épanouissement individuel et collectif.

Ainsi, les objectifs éducatifs suivant peuvent être moteur de la dynamique souhaitée :

L'épanouissement individuel...

L'objectif est de donner à chacun les moyens de s'émanciper, de s'ouvrir aux autres et à son environnement.

- ▶ Proposer un service d'animation culturel et sportif aux enfants et aux jeunes pour leurs permettre d'accéder à des activités riches et variées.
- ► Contribuer au développement citoyen par le Respect des règles liées au bon fonctionnement de la vie en collectivité.
- ► Valoriser la participation des enfants et des jeunes dans les activités et les projets.

Favoriser la mixité sociale et intergénérationnelle

Au travers des activités du centre, il faut chercher à valoriser et autoriser les échanges entre les différentes tranches d'âges et ainsi, contribuer à tisser des liens.

- ► Créer une complémentarité entre les actions du centre social.
- Développer des projets intergénérationnels en interne ou avec les partenaires locaux.
- ► Contribuer à l'intégration des personnes handicapées dans la structure et les activités.

Le Projet Pédagogique est un document de travail réalisé par le directeur en concertation avec l'équipe d'animation, l'organisateur et en se référant aux attentes des enfants et des familles.

Il reste ouvert et il est susceptible d'être modifié durant l'année afin de l'adapter aux besoins.

- I. Présentation du projet
- II. Description de l'accueil
- III. Objectifs Pédagogiques
- IV. Les moyens
- V. Les activités
- VI. Répartition des temps
- VII. Les Locaux
- VIII. Accueil de l'enfant présentant une situation d'Handicap ou de problèmes de santé important
- IX. Modalité de fonctionnement de l'équipe
- X. Evaluation

I. Présentation du projet :

ESCAL EN YVOIS propose des accueils sans hébergement

- aux vacances de la TOUSSAINT
- aux vacances de NOEL
- aux vacances de février (séjour accessoire)
- aux vacances de printemps
- aux vacances estivales juillet/ août (séjour accessoire)

Les jeunes sont accueillis les demi-journées avec un planning variable (mode forfait) (il y a aura des journées complètes (sorties) des mini séjours, ou des soirées.

En se référant au projet éducatif du centre social :

Le centre social, adhérent de la Fédération des centres sociaux, partage et souhaite promouvoir les valeurs fondatrices des centres sociaux :

Dignité humaine, solidarité et démocratie participative.

Les notions de Respect, de Citoyenneté et de Démocratie participative seront les valeurs essentielles contribuant au développement social de chaque individu au sein de la vie collective du groupe.

Orientations éducatives

Les activités socio-éducatives, culturelles et de loisirs ne sont pas une fin en soi, mais un support éducatif pour favoriser l'épanouissement, permettre la socialisation et d'accéder à l'autonomie.

Le centre social lutte contre les inégalités en permettant au plus grand nombre d'accéder au travers des loisirs et des activités extrascolaires, à la culture, au savoir et à la connaissance.

La gestion de la structure d'accueil de Carignan contribue à l'éducation des enfants et des jeunes en mettant à profit les temps libres pour l'épanouissement individuel et collectif.

Ainsi, les objectifs éducatifs suivant peuvent être moteur de la dynamique souhaitée :

L'épanouissement individuel...

L'objectif est de donner à chacun les moyens de s'émanciper, de s'ouvrir aux autres et à son environnement.

⇒Proposer un service d'animation culturel et sportif aux enfants et aux jeunes pour leurs permettre d'accéder à des activités riches et variées.

- ⇒Contribuer au développement citoyen par le Respect des règles liées au bon fonctionnement de la vie en collectivité.
- ⇒ Valoriser la participation des enfants et des jeunes dans les activités et les projets.

Favoriser la mixité sociale et intergénérationnelle

Au travers des activités du centre, il faut chercher à valoriser et autoriser les échanges entre les différentes tranches d'âges et ainsi, contribuer à tisser des liens.

- ⇒Créer une complémentarité entre les actions du centre social.
- ⇒Développer des projets intergénérationnels en interne ou avec les partenaires locaux.
- ⇒Contribuer à l'intégration des personnes handicapées dans la structure et les activités.

Favoriser l'éducation populaire

⇒créer des temps éducatifs pour initier les enfants et les jeunes à

- des démarches éco-citoyenne (tri sélectif, animation nature ...),
- une bonne pratique des réseaux sociaux et une bonne connaissance des pratiques à proscrire
- une approche de la sexualité (pour les 12 -17 ans) avec une conseillère conjugale
- une expérimentation de la démocratie participative

II. Description de l'accueil :

a) L'organisme et l'organisateur :

L'Accueil de Loisirs de Carignan est organisé par ESCAL EN YVOIS, représentée par son président.

b) Type de centre:

Afin de préserver les relations familiales, l'accueil de Loisirs de Carignan est du type sans hébergement. Ainsi, les jeunes retrouvent leurs parents en fin de journée pour profiter de la soirée en famille.

d) Environnement :

Etant située au coeur du Pays d'Yvois, la Ville de Carignan est une commune rurale disposant de structures sportives comme des cours de tennis, deux terrains de football, un gymnase, une salle polyvalente et un centre Aquatique situé sur la commune de Mouzon. Le plan d'eau le plus proche est le Lac de DOUZY, situé à 10 km. Les environs offrent une multitude de sites et de chemins de randonnées.

e) Capacité d'accueil

Selon les temps, l'accueil de Loisirs peut accueillir :

Petites Vacances	Grandes vacances
Jeunes de plus de 11 ans à 17 ans : 24	Jeunes de plus de 11 ans à 17 ans : 36

Remarque: En cas de dépassement d'effectif prévisionnel, le personnel de service (diplômé BAFA) et les bénévoles du centre social (diplômés) peuvent être mobilisés.

f) Fonctionnement de la Structure :

- Les dates :

L'accueil est ouvert du 22/03/2024 au 03/04/2024, de 8h30 à 17h30

- Jours d'ouverture et horaires :

L'accueil de loisirs fonctionne du lundi au vendredi, en général l'horaire en après-midi est de 13H30 à 17H00

Les jeunes sont accueillis selon un planning qui change à chaque vacances en fonction de sorties et des projets des jeunes (soirée, sorties, ...)
Suivant les sorties, l'accueil peut avoir lieu le matin.

III. Objectifs pédagogiques :

La thématique sera « La paix ». Nous vivons une période très incertaine socialement. Les conflits s'intensifient Russie/Ukraine (et les autres pays qui s'en mêlent), Israël/Palestine pour ne parler que de ceux-là, à cela on rajoute la montée du fanatisme d'extrême droite (voir Nazi dans certains pays) et la radicalisation religieuse.

Cette citation qu'on attribue à Averroes exprime très bien l'idée générale de l'objectif principal.

- « L'ignorance mène à la peur, la peur mène à la haine, et la haine conduit à la violence ».
- -L'objectif n'est pas de dire « la guerre c'est nul et la paix c'est bien ». Mais de valoriser les richesses des cultures étrangères aux travers d'activités afin de lutter contre l'ignorance en développent l'empathie.
- ➡ Enregistrement d'une chanson et réalisation d'un clip vidéo prônant « la paix »
- → Grand jeu de rôle (mise en situation pour développer l'empathie)

→ Kermesse en famille le dernier vendredi, autour d'animations, jeux du monde ainsi que des ateliers cuisine du monde.

IV. Les moyens :

a) Humains:

Pour encadrer les enfants qui fréquentent la structure, seront présents :

☑ Un directeur (BPJEPS UCC de direction),

Equipe d'animation :

1 animateur BAFA (licence Staps) ,directeur adjoint 1 animateur BPJEPS, assistant sanitaire

b) Matériel et locaux :

Les locaux sont aménagés en fonction des besoins, à savoir pour le 19 rue des écoles

- une salle informatique
- une ludothèque
- une cuisine,
- une salle d'activités (avec jeux vidéo)

Autres locaux:

- une salle polyvalente
- un terrain de foot,
- un Cosec,

c) Moyens financiers:

- 1/Subvention CAF (prestation de services,...):
- 2/ Subvention Commune
- 3/ participation des familles : modulation selon le QF CAF
- 4/ Subvention Portes du luxembourg

<u>Remarque</u>: Tarification modulée (en fonction des revenus sur présentation de la notification de droit)

Toutes les aides sont à déduire de nos tarifs

V. Les activités :

a) Le temps de l'ACM:

L'équipe d'animation met en place des activités qui répondent aux objectifs choisis. Ces activités sont classées par dominantes :

Activités des 11/17 ans « Mets du soleil »

1. Les Activités à dominantes Physiques et Sportives :

Les activités sportives ou physiques sont très demandées par les jeunes.

La pratique physique permet d'atteindre différents objectifs en développant les qualités physiques et cognitives, elles concourent à l'épanouissement du jeune.

- Sports innovants
- Sports collectif
- Olympiades
- Sports à sensations

Les activités physiques traditionnelles et des jeux mettent l'accent sur la pratique collective, l'application des règles de jeu et le respect des adversaires.

2. Les activités Manuelles et d'Expression :

Les activités manuelles (de loisirs créatifs) sont difficiles à mettre en place avec les ados. L'équipe d'animation se concentre sur les préférences des jeunes :

- des activités culinaires avec les parents,
- des fresques murales,
- des ateliers d'expression tel que la création de spectacle, d'enregistrement de chanson, jeu de rôle,

3. Les autres activités :

Grands jeux à thèmes, Olympiades, Sorties Activités éducatives (tri sélectif, forum débat...) Soirée Parents/ados

Les activités sont proposées par l'équipe d'animation. Un planning est distribué dans les collèges. Les parents peuvent inscrire leurs enfants selon le choix du forfait en fonction des places disponibles.

Echanges/ sorties culturelles :

Développer des projets intergénérationnels en interne ou avec les partenaires locaux. (Ex : Participer à certaines activités avec le secteur adulte, les 3-11 ans pour créer du lien, la maison de retraite ou la communauté de communes (ex : Veillées, Grand jeu,...).

Découverte, visite, sortie : les jeunes se déplacent régulièrement dans les différentes communes des portes du Luxembourg, ainsi ils découvrent les villages du secteur et leur histoire (rally photos, randonnée...)

Concernant, les jeunes accros aux jeux en réseau, l'intervenant informatique fera des propositions d'activités qui permettront une autre approche. Le but est de pouvoir démontrer que l'informatique ne se résume pas qu'aux jeux. Aussi, les jeunes accompagnés de leurs animateurs, pourront travailler sur des projets de création de site et de réalisation de montage photo et vidéos.

4. activités éducatives

Radio d'ados (approche de la sexualité)

Premiers secours (les gestes qui sauvent)

Dangers du net (bonne pratiques)

Actions civiques et citoyennes (UNICEF, les petits bonnets de l'espoir, arden'burkinabe...)

b) Modalités de participation des jeunes :

Les activités sont décidées en amont avec les ados usagers du secteur jeunes. Un temps d'échange sera mis en place chaque jour entre les ados et les animateurs afin d'adapter le planning si nécessaire.

L'équipe prévoit son planning d'activités et le diffuse aux collèges et via les réseaux sociaux (Facebook). Les jeunes peuvent s'inscrire selon leurs goûts aux activités.

VI. Répartition des temps :

Rythme de vie 19 rue des écoles

13h30 /17H00 (Sauf exceptions) Accueil des jeunes Début des animations de l'après midi

VII. Les locaux :

• Coins aménagés :

Un coin jeu, un coin informatique et un coin lecture seront aménagés pour rendre le lieu plus attirant.

Chaque déplacement des groupes doit être signalé à la direction qui doit connaître le moment de départ, de retour, le trajet utilisé, le nombre d'enfants. De plus, les animateurs emportent toujours une trousse de secours avec eux, de l'eau ainsi que les fiches sanitaires.

Lorsque la direction accompagne le groupe, le lieu ou l'itinéraire doit être affiché sur la porte du centre avec un numéro de téléphone où on peut les joindre.

⊙ coin BOBO... LA!

Un espace est prévu à cet effet. Chaque intervention est consignée dans le registre d'infirmerie par l'animateur concerné et il en informe la direction.

VIII. Accueil de l'enfant présentant une situation d'Handicap ou des problèmes de santé important :

Notre volonté est que l'ACM contribue au travers du Projet Pédagogique à l'éducation à la vie collective (respect d'autrui, acceptation des différences,...) et au développement individuel de tous les enfants.

Notre démarche sera toujours la même, l'accueil d'un enfant passe par la rencontre avec les parents et la direction puis avec les animateurs pour connaître la situation et ce qu'il convient de faire dans l'intérêt de l'enfant. Ensuite, en connaissance de cause, nous définirons ensemble les modalités et conditions d'accueil (ex : PAI,...).

Pour les jeunes qui sont déjà dans un processus d'intégration scolaire et qui ont un suivi médical dans le cadre de "l'hyperactivité, le diabète ou l'asthme", nous pourrons leur apporter notre aide en leur fournissant un repas adapté (dans le cadre d'un PAI) et une attention particulière par rapport aux contraintes lors des activités. Pour les accidents de la vie qui nécessitent une immobilisation temporaire, nous nous concerterons avec la famille pour voir si nous pouvons accueillir l'enfant.

Ce que l'équipe d'animation doit proposer à un enfant en situation d'handicap :

- Le reconnaître comme un enfant à part entière au sein du groupe.
- Faire preuve d'égalité et de justice.
- Avoir de la stabilité.
- Respecter son rythme.
- Respecter sa personne et sa dignité.
- Prendre en compte ses besoins spécifiques.
- Lui permettre de partager ses loisirs, comme et avec les autres.
- Lui permettre de se sentir en sécurité physique et affective.
- Lui permettre de vivre des situations favorisant son autonomie.
- Lui permettre d'intégrer les mêmes règles que les autres.
- Lui permettre de prendre du plaisir.
- Lui permettre de participer à des activités ou à des aventures.
- Lui permettre de se sentir reconnu dans ses capacités.
- Nommer un référent.

Rappel de la réglementation :

Les droits de la personne handicapée ont été inscrits dans la législation française et notamment la loi 75-534 du 30 juin 1975 dite loi d'orientation en faveur des personnes handicapées. Quelques années plus tard, la convention internationale des droits de l'enfant du 20 novembre 1989, précise dans son article 31 que« les enfants doivent pouvoir bénéficier de loisirs et d'activités récréatives, artistiques et culturelles dans des conditions d'égalité ». Enfin, la loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées rappelle clairement dans son titre 1er, article 2 que «

l'action poursuivie vise à assurer l'accès de l'enfant, de l'adolescent ou de l'adulte handicapé aux institutions ouvertes à l'ensemble de la population et son maintien dans un cadre ordinaire de scolarité, de travail et de vie ».Les principes destinés à garantir l'exercice d'un droit d'accès aux enfants handicapés, aux services ouverts à l'ensemble de la population n'imposent pas à ce jour d'obligation d'accueil aux organismes gestionnaires. Toutefois, trois principes opposables doivent être pris en compte par l'organisateur qui reçoit une demande d'accueil d'un enfant en situation de handicap : le principe de non-discrimination en raison d'un handicap (article 225-1 et 225-2 du code pénal), le principe de traitement devant le service public, l'obligation d'accessibilité des lieux recevant du public posée par la loi du 11/2/2005 et précisée par le décret 2006-555 du 17/5/2006. En application de cette obligation, les établissements recevant du public devront être adaptés ou aménagés avant le 1er janvier 2015 afin que toute personne puisse y accéder et bénéficier des prestations ouvertes dans des conditions adaptées. L'accueil d'enfant en situation de handicap doit conduire à la mise en place d'une réflexion au niveau de la structure et du territoire pour étudier les conditions et modalités de mise en œuvre. Toute décision conduisant à un refus d'accueillir un enfant handicapé doit être précédée d'un dialogue approfondi avec la famille et doit être motivée par des éléments objectifs et circonstanciés rendant impossible cet accueil.

IX. Modalité de fonctionnement de l'équipe :

Définition des rôles :

Direction et Directeur adjoint (ados jeunes) :

Le directeur doit donner vie à l'ACM. Pour cela, il doit remplir les 5 rôles du directeur :

Rôle d'organisation :

Participation aux commissions de recrutement,

Organiser les réunions et les mener,

Négocier (le budget, les tarifs, les interventions, les transports),

Définir les rôles et les groupes,

Prévoir le matériel, stock

Vérifier (le matériel, les papiers, les lieux,...)

Déléguer en donnant des rôles, (animateurs, assistants, agents techniques, responsable sur site,...)

Coordonner les actions,

Rôle pédagogique et éducatif :

Rédiger le Projet Pédagogique,

Faire appliquer et mettre en place le Projet Pédagogique,

Évaluer.

Référent, moteur du centre,

Accompagner et créer des outils

Déléguer des responsabilités,

Rôle formateur :

Accompagner l'équipe, conseiller et animer, motiver,

Réguler,

Evaluer,

Informer (réglementation, sécurité, vie du centre, départ et retour des enfants),

Rôle relationnel:

Réguler,

Informer et écouter les familles, l'organisateur, les animateurs, les enfants, les partenaires,

Rôle gestionnaire et administratif :

Formulaires, papiers administratifs, registres,

Comptabilité,

Gérer le budget,

Compte de résultat.

Animation : (animateurs BAFA ou équivalent)

Les animateurs forment une équipe pédagogique qui a pour objectif d'animer leur groupe d'enfants. Ce sont les animateurs qui concrétisent l'exécution du PP.

Les animateurs ont :

Un rôle d'animation :

Préparation des activités et les mener, Réguler les tensions dans leur groupe, Evaluer leur travail,

Un rôle pédagogique et éducatif :

Mettre en place les objectifs du Projet Pédagogique. Référent et modèle, Prévention, sécurité Accompagner les animateurs non qualifiés,

Un rôle d'organisation :

Des activités, Sécuriser l'activité, Prévoir son matériel.

Un rôle d'évaluation :

Des activités, du comportement du groupe, Des objectifs fixés, De son rôle, de l'équipe d'animation et de la direction,

Un rôle relationnel:

Écouter et informer les enfants, les parents, la direction. Se rendre disponible.

L'assistant sanitaire :

Il sera en charge des fiches sanitaires de liaisons, des ordonnances médicales, des prises de médicaments, des trousses de secours et de la gestion du registre sanitaire et de l'infirmerie.

Technique:

Le personnel de service a pour rôle l'organisation du déjeuner et l'entretien des locaux.

L'organisateur (Le Centre social ESCAL EN YVOIS)

Le directeur de L'ACM est responsables de l'accueil de Loisirs. Il se porte garant de "leur" équipe, du respect de l'intégrité physique et morale des enfants et du personnel du centre. Pour cela, ils doivent :

Respecter les lois en vigueur et les faire appliquer,

Veiller à la sécurité des enfants et du personnel en respectant les recommandations DDCSPP. Organiser et coordonner les actions,

Ils engagent leur responsabilité civile et pénale.

Le directeur adjoint est responsable des animations de l'espace Jeune au 19 rue des écoles concernant les 11 à 17 ans.

L'Animateur :

Il est responsable de ses actes, de la sécurité physique et morale des enfants de son groupe durant les activités ; il doit connaître les lois ou le règlement (sinon s'en enquérir auprès du directeur). Il doit assumer son rôle d'animateur en respectant le Projet Pédagogique (auquel il a participé) et les consignes du Directeur. Il doit également être capable de refuser la participation du groupe si la sécurité des enfants est en jeu.

L'Animateur Responsable sur site :

C'est le référant du groupe pour les autorités et pour le directeur de l'ACM. Il doit analyser et s'assurer du bon déroulement des activités de son groupe et accompagner ses collègues. Il devra connaître les règles élémentaires et les faire appliquer. Dans le cadre de l'ACM permanent, nous nous arrangeons pour qu'un directeur BAFD/Equivalent soit toujours dans les locaux. Ils engagent leur responsabilité civile et pénale.

Les enfants:

ils seront rendus responsables de leurs actes s'ils causent des dommages à un tiers ou s'ils dégradent volontairement les locaux et le matériel.

Ils engagent leur responsabilité civile de leurs parents

Les familles :

Les parents ou représentant légal de l'enfant se portent garant des informations reportées dans les fiches sanitaires. La famille doit signaler toutes maladies ou comportement susceptible de perturber un groupe ou de mettre en danger l'enfant ou un tiers. Les traitements médicamenteux doivent être signalés à l'animateur et à la direction (médicaments + ordonnance) ainsi que toutes allergies.

Les parents doivent également veiller aux objets que leurs enfants apportent au centre.

Rôle formateur des Directeurs ACM:

suivi et accompagnement de l'équipe :

L'accompagnement passe également par la formation et l'échange de savoir-faire dans la bienveillance et la positivité.

Le directeur sera garant du bon fonctionnement de l'accueil de loisirs, il sera référent en terme de rappel de la sécurité et de la réglementation et se tiendra disponible tout au long des vacances.

Chaque problème rencontré devra lui être communiqué afin de trouver des solutions appropriées ensemble.

Le planning des animateurs sera travaillé en équipe de manière à respecter le taux d'encadrement et le temps de travail de chacun.

L'évaluation des stagiaires :

Des critères d'évaluation seront définis en amont pour chaque stagiaire en fonction de son profil et de ses compétences.

Il s'agira également d'accompagner le stagiaire à atteindre les objectifs fixés.

Le stagiaire aura pour rôle d'assurer la sécurité physique et morale des mineurs,

de participer à l'accueil et à la communication entre les différents acteurs,

d'encadrer et d'animer la vie quotidienne et les activités.

Savoir

L'animateur stagiaire doit être capable :

- -D'appréhender les grandes étapes du développement de l'enfant
- -De présenter 1 jeu, 1 activité nouvelle, 1 activité d'expression,
- -De citer les règles élémentaires en matière de baignade, de déplacement (à pieds, à bicyclette, en bus,) et de responsabilité.
- -De citer les principales règles d'hygiène et de sécurité concernant l'enfant dans le cadre du centre

Le directeur et l'équipe d'animation joueront un rôle formateur et devront être à l'écoute des besoins et attentes du stagiaire.

Le stagiaire disposera d'une grille d'auto évaluation et un entretien lui sera proposé à miparcours avec le directeur afin de faire un point sur les compétences acquises et celles à développer.

A l'issu du stage pratique, le directeur lui remettra le certificat mentionnant son avis motivé.

X. Evaluation:

L'évaluation de l'accueil et de son fonctionnement est une partie importante car l'analyse des données détermine le bilan du centre.

Nous évaluerons:

Les objectifs du Projet Pédagogique, Le fonctionnement de l'accueil, L'action des animateurs et du personnel par rapport au Projet Pédagogique, Cette évaluation sera réalisée avec des outils simples.

- les outils mis en place :

Accueil:

Lors des échanges avec les jeunes et les animateurs, nous ferons un retour sur la journée et une auto-évaluation. Les jeunes donnerons leurs avis sur les activités proposées et l'ambiance générale.

Il faudra évoquer les problèmes rencontrés et ajuster notre planning et nos méthodes, je tiendrais un petit livret journalier.

Une enquête de satisfaction sera remise aux ados et aux responsables légaux afin de corriger les actions et de s'améliorer sur les points nécessaires.

Objectifs:

Pour évaluer la kermesse en famille, nous utiliserons le tableau suivant :

	Toutes les familles	Entre 100 et 80 %	Entre 80 et 50 %	Moins de 50 %
Nombre d'atelier proposés par les jeunes		Très satisfaisant	Satisfaisant	A revoir

Ces outils permettront d'avoir un retour sur notre action, l'interprétation qui en sera faite dépendra de chacun. Toutefois, j'espère fortement que les animateurs prendront suffisamment de recul pour analyser leur action collective et individuelle et leur incidence sur le projet centre social.

















DIRECTION RÉGIONALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHÉSION SOCIALE









